



Ocupation illégale cave

Par **cave**, le **20/03/2018** à **09:56**

Bonjour, rn
Je suis locataire depuis 18 mois. Une cave est incluse dans mon contrat de location. Lors de l'état des lieux d'entrée elle était ouverte sans serrure sans cadenas. Je ne l'ai jamais utilisée depuis mon installation elle est restée ouverte. Il y a quelques jours je me suis rendue compte qu'elle était occupé par un tiers qui y a mis un cadenas et entreposé ses affaires. J'ai mis un mot dans les parties communes demandant que la cave soit vidée, sans succès. Le gestionnaire de l'immeuble me dis qu'il en va de ma responsabilité car j'aurais du mettre un cadenas sur ma cave. rn
Quels sont mes droits/ devoirs? que dois je faire pour libérer la cave et ma responsabilité encas de problème (dégâts des eaux...).rn
Dois je vider moi même la cave, faire sauter le cadenas (je ne veux pas en arriver à ses extrémités)? rn
Faut-il porter plainte ? envoyer un courrier à l'ensemble de mes voisins en étant plus menaçant?rn
Merci bcp de votre aide

Par **jos38**, le **20/03/2018** à **10:39**

bonjour. envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception à l'agence et au propriétaire de l'appartement qui vous doit la jouissance de cette cave. et gardez bien le double . imaginez qu'il y ait un stock de cannabis...

Par **Visiteur**, le **21/03/2018** à **07:02**

Bjr,rn
Jos, le propriétaire à loué avec un cave disponible.

Par **amajuris**, le **21/03/2018** à **10:17**

bonjour, rncomme le contrat de location comprend une cave, le bailleur doit lui mettre à disposition cette cave, ce qui n'est pas le cas puisqu'elle est occupé par un tiers.rnil appartient au bailleur ou son mandataire de faire les démarches pour que le locataire puisse jouir du bien loué.rnsalutations